

Appui au développement

Le vice-président de la BAD échange avec Régis Immongault

Willy NDONG
Libreville/Gabon

UNE délégation du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), conduite par son vice-président, Amadou Hott, s'est entretenue, le 24 janvier à Libreville, avec le ministre de l'Economie, Régis Immongault Tatangani. Selon M. Hott, cette rencontre avait pour but de remercier le gouvernement gabonais pour le soutien apporté par rapport à l'augmentation du capital de la BAD. Mais également d'exprimer le

satisfecit de cette institution bancaire quant aux réformes entreprises par le Gabon, en particulier dans le cadre de la relance économique et financière.

La Banque africaine de développement souhaite aussi apporter un soutien aux différents projets du gouvernement, particulièrement dans le secteur de l'énergie. « Dans le secteur de l'énergie, nous avons évoqué deux projets, en particulier en partenariat avec le secteur privé. La BAD est très intéressée de jouer un rôle majeur pour la mise en œuvre de ces deux projets. Nous avons proposé au gouver-



Photo : D.R

Le ministre de l'Economie, Régis Immongault (c) en séance de travail avec les experts de la BAD.

nement l'assistance juridique dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat. Nous avons également exprimé notre

intérêt pour jouer un rôle de leader dans la mise en place du financement de ces deux projets qui permettront de rajouter 86

Mégawatts au réseau électrique du Gabon », a indiqué Amadou Hott.

Par ailleurs, le vice-président de la BAD a également discuté de la possibilité pour le Gabon d'émettre des obligations vertes. « Le Gabon a un potentiel incroyable en matière d'environnement de climat, avec ses grandes forêts qui le placent dans une position particulière, pour émettre des obligations vertes et soutenir les économies », a-t-il déclaré.

Noter que la BAD a apporté un soutien extrêmement important au gouvernement depuis 2015, avec un engage-

ment de près 1,4 milliard de dollars (771 milliards de francs) dont une bonne partie a été décaissée en 2017.

Et Régis Immongault de préciser: « La BAD constitue pour nous, aujourd'hui, un partenaire économique et financier essentiel. Nous avons eu le soutien de la BAD dans le cadre de la relance de l'économie. Cela a été matérialisé par le décaissement des appuis budgétaires, mais également un accompagnement dans l'expertise de la mise en œuvre de différentes stratégies. »

Gabon/ Exportation des produits hors pétrole
En hausse de 11 %

W.N.
Libreville/Gabon

LES derniers chiffres du ministère de l'Economie indiquent que durant les neuf premiers mois de l'année 2017, notre pays a exporté principalement des produits dérivés du pétrole, du bois scié, du minerais de manganèse, du caoutchouc, du silico-manganèse, du manganèse métal et de l'huile de palme.

Ainsi, sur la période indiquée plus haut, les exportations du secteur hors pétrole ont progressé de 11,1%, contre une baisse



Photo : Innocent M'Bacouma

Parmi les produits hors pétrole exportés par le Gabon, figure en bonne place le bois scié.

de 13,8% en 2016. Cette tendance est consécutive à l'amélioration des termes de l'échange, à la hausse des capacités de production et à la fermeté

de la demande internationale de la quasi-totalité des produits exportés par le Gabon. S'agissant du secteur bois, la bonne performance des

ventes de bois sciés est due à une offre industrielle en perpétuelle progression, eu égard à la montée en puissance des industries du secteur et à une demande internationale plus soutenue, notamment celle du continent asiatique (+5,5%).

Le secteur minier, quant à

lui, a également bénéficié d'une amélioration des commandes des industries sidérurgiques émanant, notamment, de la Chine (+27,1%), ainsi que de la Belgique, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun (pour le fer-silico-manganèse). La demande des pays tels que le Cameroun et le

Bénin explique la hausse substantielle des ventes d'huile de palme, pendant que l'accroissement des exportations de caoutchouc est lié en particulier à l'amélioration des achats de la Pologne (+33,4%), des Etats-Unis (+35,3%) et de la France (+14,7%).

Zone économique spéciale de Nkok

Gabon Oil Company va construire sa 1ère station-service

JM
Libreville/ Gabon

L'ADMINISTRATEUR directeur général de Gabon oil company, Arnauld Calixte Engandji Alandji, et le directeur général de Gab'Oil, Hervé Davy Letsina, ont procédé, mardi dernier, au lancement des travaux de construction de la station-service « futuriste » de la Zone économique spéciale de Nkok. La durée des travaux est de cinq mois et la livraison prévue en juin prochain. « Gabon Oil company se veut une entreprise citoyenne. La construction d'une station-service aux couleurs noire et rouge, avec des plateaux obliques, va desservir les 64 entreprises qui s'installent et travaillent dans la Zone



Photo : Jean Madouma

La maquette du restaurant de la station-service de la GOC dans la Zone économique spéciale de Nkok.

économique spéciale de Nkok, ainsi que des riverains et des routiers. Une pharmacie pour pallier le manque de médicaments des riverains, un restaurant à deux niveaux pour les travailleurs et les riverains, un centre commercial pour donner une fierté nationale au secteur de la distribu-

tion, un espace Gab pour le retrait bancaire. En termes d'employabilité, 51 personnes seront opérationnelles. Et dans un futur proche, l'entreprise envisage de construire trois stations-service : une à Péliçon et un relais routier à la Lopé », a indiqué M. Engandji Alandji.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initié du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

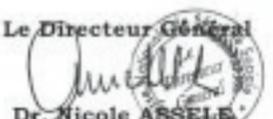
Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.



Le Directeur Général
DC. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 103
www.cnss.gq • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

